

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 09/07/2013	Dossier complet le 12/07/2013	N° d'enregistrement F-022-13-P-0071

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un nouveau quartier d'habitat, intégrant une démarche AEU, sur la commune de Villers-Bocage.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom REYSSET

Prénom Pascal

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EXPERTISE URBAINE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

REYSSET PASCAL, gérant d'Expertise Urbaine

RCS / SIRET 48002408200046

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Projet Urbain d'une superficie de 8,5 ha (hors bois communal) avec une programmation de 130 logements de 13 000 m ² SHON.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un nouveau quartier d'habitat de 130 logements en extension du bourg au sud-est de la commune.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension de Villers-Bocage a pour vocation de créer une nouvelle offre de logements diversifiés pour la population de la Communauté de Communes Bocage-Hallue et du Grand Amiénois.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Favoriser la mixité de la population, en termes d'âges et de catégorie socioprofessionnelle.
- Proposer des typologies de logements complémentaires de l'offre existante pour répondre aux nouvelles demandes et attentes de la population :
 - Proposer des maisons de plain-pied pour les personnes âgées
 - Proposer des logements accueillant des jeunes familles
- Favoriser le rapprochement des actifs travaillant sur la commune.
- Apporter un poids démographique supplémentaire pour assurer la pérennité des commerces de la commune.

Au PLU, la site du projet a été inscrit en zone AUR. Elle a pour vocation d'être "une zone d'urbanisation future accueillant des logements. Son ouverture à l'urbanisation est conditionnée par le respect d'un projet d'ensemble ou par la recomposition du secteur." (Extrait du règlement du PLU).

Le site du projet est situé en continuité de l'urbanisation. Cet emplacement a été choisi pour différentes raisons :

- le site est situé à proximité des commerces et des équipements publics. La situation de la zone est donc tout à fait favorable pour son urbanisation,
- le site comprend des terrains communaux ainsi que le bois communal. De plus, le contour de ville (cheminement doux) le traverse. Les habitants se sont donc déjà appropriés ce secteur.
- le site est utilisé en partie par un usage de prairie et comporte peu de terres agricoles cultivées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de l'opérations se dérouleront en trois phases :

- Phase 1 : Echéance 2015 - 2016 - Réalisation de 65 logements
- Phase 2 : Echéance 2016-2017 - Réalisation de 46 logements
- Phase 3 : Echéance 2017 - 2018 - Réalisation de 19 logements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération accueillera 130 ménages.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet se réalisera soit par une procédure de Permis d'Aménager, soit par une Zone d'Aménagement Concerté.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager ou Zone d'Aménagement Concerté

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du projet	8,5 ha
Programmation	130 logements dont : - 80 lots libres (Terrain entre 600 et 700 m ²) - 28 maisons de ville (terrain de 250 m ²) - 22 appartements (2x11 appartements -R+1+C)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Route de Rainneville
(à l'Est du Projet)
80 260 Villers-Bocage

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 19 ' 25 " 15 Lat. 49 ° 59 ' 39 " 18

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le terrain du projet est occupé par des prairies, des champs et du bois communal.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- SCoT du Grand Amienois, approuvé le 21 décembre 2012.

Le SCoT identifie Villers-Bocage comme un pôle de proximité où le niveau de l'offre de logements locatifs aidés est à développer. Les grandes orientations d'aménagement à respecter sont les suivantes : densité brute de 15 logements/ha, taille moyenne maximale des terrains d'habitat à usage individuel pur : 600 m², 70% d'habitat individuel au maximum, 30% d'habitat individuel groupé, de logements intermédiaires et de petits collectifs, 10% minimum de logements locatifs conventionnés.

- PLU de Villers-Bocage, révisé en novembre 2007

La carte du PADD indique le site du projet comme une "zone d'extension urbaine". Un espace vert est à maintenir sur la pointe du projet. Le site est donc réglementé en zone AU. Cette zone fait l'objet d'une orientation d'aménagement qui demande de préserver le Bois (classé en EBC) ainsi que la haie arborée le long du site (classée également en EBC).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non
(SCoT) (PLU)

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La projet privilégiera la réutilisation des matériaux par un équilibrage des déblais/remblais notamment pour les ouvrages VRD. -> Fiche action démarche AEU (Thème Géomorphologie : réutiliser les sols en place)
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera des modifications sur la biodiversité. Mais la démarche AEU va pallier à ces modifications par des mesures compensatoires ou conservatrices : haies préservées ou créées, milieux humides créés (mares), plantations diversifiées...
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une consommation d'espaces naturels agricoles, mais en concertation avec les exploitants concernés.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses en terme d'éclairage public. Des mesures pour limiter leurs impacts ont été inscrites dans la démarche AEU : "Mise en place d'un plan de gestion des éclairages publics".</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets hydrauliques, mais la démarche AEU a permis de mettre en place plusieurs actions pour la gestion des eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de noues - Système de bassins de stockage des eaux pluviales sur le site. <p>Les eaux usées seront raccordées à la STEP.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (ci-jointe en annexe). Les questions environnementales seront au coeur de la réalisation du projet. Les élus de Villers-Bocage y sont très attachés, comme l'ADEME et le CAUE qui encadrent le projet. Compte tenu de ces éléments, il ne nous semble pas indispensable de réaliser une étude d'impact. Vous constaterez que le plan de masse intègre la plupart des préconisations de l'AEU en prévoyant des mesures compensatoires. Les mesures compensatoires qui auraient donc été proposées par l'Etude d'Impact ont donc déjà été inscrites dans le projet. Par ailleurs, il est à noter que le site n'est pas situé à proximité de zone sensible (ZNIEF, Zone humide, Natura 2000).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Présentation du projet 2. Démarche AEU (Diagnostic et Actions). Le tableau de bord et la charte sont en cours de rédaction.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Paris

le,

09/07/2013

Signature